N° 159/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIR- ET- CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY
SERVICE : ESPACE AUTOMOBILES MATRA

DÉCISION

Finances locales – Décisions budgétaires

Objet : Tarifs nouveaux produits Boutique

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus et notamment l'alinéa 2 ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer le tarif de nouveaux produits à la boutique du Musée Espace automobiles Matra ;

DÉCIDE

Article 1 – la vente des articles suivants :
- Miniature 1/43ème MATRA MS 650 N° 146 au prix de **79 Euros**
- Miniature 1/43ème MATRA MS 650 N° 35 au prix de **79 Euros**
- Peugeot J7 TEAM MATRA SPORTS au prix de **135 Euros**

et ce, à compter du 8 juillet 2024

Article 2 – La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 – Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet https://www.telerecours.fr.

Fait à Romorantin-Lanthenay, Le 03 juillet 2024

Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 05 JUIL 2024

Publié ou notifié le 05 JUIL 2024

Mis en ligne sur le site internet le 15 JUIL. 2024

Le Maire,

MAIRIE DE ROMORANTIN-LANTHENAY (L. et Ch.)

Jeanny LORGEOUX.